

# Procès-verbal de la Assemblée primaire du mardi, 5 avril 2016 Séance N° 1

de 20h00 à 21h30  
à la salle bourgeoisiale

**Président:** M. Eric Kamerzin  
**Vice-Président :** M. Jean-Michel Mayor

**Présents:** M. Hervé von Dach  
M. Martial Kamerzin  
Mme Marie Claire Combe  
M. Lionel Nanchen, Secrétaire- caissier communal

**Excusé(s):**

**Absent(s):**

**Preneur du PV:** Mme Marie-Eve Revey

47 citoyennes et citoyens sont présents (y compris le Conseil communal)

## **0. Ouverture de l'Assemblée primaire**

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le Président** ouvre l'Assemblée primaire appelée à se prononcer sur un point unique qui est : « le Cautionnement de CMA SA » et souhaite la plus cordiale des bienvenues aux citoyennes et citoyens présents ainsi qu'au représentant de la presse.

Il remercie également la présence de M. Arthur Clivaz, directeur des remontées mécaniques de Crans-Montana Aminona SA, qui a été convié par le Conseil communal pour répondre aux éventuelles questions de l'Assemblée primaire.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par publication dans le bulletin officiel et par insertion sur le site icogne.ch avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Cautionnement conjoint par quote-part de CHF 500'000.— pour la modernisation des infrastructures du domaine skiable de Crans-Montana. Décision.**
- 2. Divers.**

**Le Président** désigne Mme Marie-Eve Revey pour la rédaction du procès-verbal et remercie la présence de M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal, qui est à disposition pour toutes les questions concernant les aspects juridiques et qui officiera en tant que responsable scrutateur.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **le Président** prie l'Assemblée primaire de bien vouloir observer 1 minute de silence en mémoire de Mme Nicole Aymon, MM Jean-Noël Rey, Pierre Crettaz et Henri Lamon, décédés depuis la dernière Assemblée.

**M. Jean-Louis Praplan** rappelle que, lors de la dernière Assemblée, il avait été dit qu'en cas de refus du cautionnement par une des communes, le processus serait interrompu. Malgré le résultat négatif de la Commune d'Icogne, les autres communes continuent toute-

fois de voter. L'Assemblée primaire avait également demandé au Conseil communal de reporter ce point de l'ordre du jour afin de pouvoir recevoir plus d'informations sur ce dossier, ce qui avait été refusé. De plus, le point à l'ordre du jour est identique à celui de la dernière Assemblée. Au vu des éléments évoqués, il demande que l'Assemblée primaire se prononce par vote à bulletin secret sur la non-entrée en matière de cet objet puisqu'il a déjà été refusé le 14 décembre 2015 et qu'aucune information nouvelle n'est parvenue à ce jour.

**M. Jürg Wettstein** ajoute qu'en l'absence du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 14 décembre 2015, il est difficile pour les citoyennes et citoyens de se prononcer sur ce point et approuve également la proposition de vote par bulletin secret.

**M. Gaston Bagnoud** aimerait connaître les raisons qui ont poussé le Conseil communal à ne pas mettre le procès-verbal à l'ordre du jour de cette Assemblée. Il aurait également souhaité obtenir le projet de la convention.

**M. Martial Kamerzin** explique que la décision du Conseil communal de convoquer une nouvelle fois l'Assemblée primaire a été prise d'une part par solidarité envers les autres communes et d'autre part car ce dernier avait senti que les citoyennes et citoyens n'étaient pas contre ce cautionnement mais souhaitaient un délai de réflexion. Par conséquent, il a décidé d'inviter M. Arthur Clivaz afin qu'il apporte plus d'éclaircissement car aucun nouveau document n'a été rédigé depuis la dernière Assemblée.

Le Conseil communal décide de maintenir ce point à l'ordre de l'Assemblée primaire qui a été convoquée uniquement pour cet objet.

**Le Président** nomme MM Patrice Mayor et Aristide Bagnoud comme scrutateurs et appelle les personnes qui souhaitent voter le point numéro 1 à bulletin secret à se prononcer.

L'Assemblée primaire accepte à la majorité de procéder au vote du point 1 par bulletin secret.

**1. *Cautionnement conjoint par quote-part de CHF 500'000.— pour la modernisation des infrastructures du domaine skiable de Crans-Montana. Décision.***

**Le Président** donne la parole à **M. Arthur Clivaz** qui transmet une explication précise et détaillée sur le projet et son financement et répond aux différentes questions des citoyennes et des citoyens.

**Le Président** demande au Secrétaire communal de passer au vote par bulletin secret et invite l'Assemblée primaire à se prononcer sur l'acceptation du :

**Cautionnement conjoint par quote-part de CHF 500'000.— pour la modernisation des infrastructures du domaine skiable de Crans-Montana. Décision.**

Le Cautionnement est refusé par :

47 Bulletins valables dont :

13 Oui

32 Non

2 blancs

0 nul

## **2. Divers**

Sans objet.

Le Président clôt l'Assemblée primaire à 21h30.

### **Icogne, le 26 avril 2016**

Le Président

Le Secrétaire

La Secrétaire du PV

Eric Kamerzin

Lionel Nanchen

Marie-Eve Revey